

# TRIAL DAYS

## **Trial moto 2 jours des Vestiges, programme du week-end :**

### **Vendredi 28 août**

18h à 19h

Inscription des pilotes

Dès 19h30

Restauration, bar et tonnelle, soirée « Back to the 80's »

### **Samedi 29 août**

8h30 à 10h30

Inscription des pilotes

10h30

Départ du 1<sup>er</sup> tour et 2<sup>ème</sup> tour

14h30

Dernier départ du 2<sup>ème</sup> tour

16h30

Fermeture des zones

Dès 19h30

Menu Roastbeef, frites et salade et petite restauration, bar et tonnelle.  
Concert « Jim en live » et musique

### **Dimanche 30 août**

Dès 9h

Inscription des pilotes

Dès 10h

Départ du 3<sup>er</sup> et 4<sup>ème</sup> tour

14h00

Dernier départ pour le 4<sup>ème</sup> tour

16h00

Fermeture des zones

17h environ

Palmarès et remise des prix, sur place

### **Inscription**

jusqu'au 27.08 [www.trial-moudon.ch](http://www.trial-moudon.ch), onglet VESTIGES

### **Prix**

CHF 80.00 les 2 jours ou 50 francs la journée  
Change EURO (au cours du jour)  
Païement sur place

Pour les participants au championnat suisse vintage se référer au règlement SwissMoto

### **Important en 2026** selon règlement particulier :

- Tapis environnemental obligatoire dans le parc coureur (contrôle)
- Génératrices non autorisées dans le parc coureur
- motos électriques : selon règlement SwissMoto (charge possible 5 francs)

**Hôtel, gîtes ruraux ou chambres d'hôtes** [www.moudon-tourisme.ch](http://www.moudon-tourisme.ch)

**Camping** autorisé sur place, dans le respect du voisinage.

Règlement, inscription, informations diverses, vous trouverez tout sur **[www.trial-moudon.ch](http://www.trial-moudon.ch)**

# **RÈGLEMENT PARTICULIER TRIAL DAYS 2026**

## **34ème Trial des Vestiges**

Le samedi 29 et dimanche 30 août 2026, le **TRIAL CLUB PASSEPARTOUT MOUDON** organise son traditionnel trial international ouvert aux motos anciennes et actuelles.

### **Règlement « Vestiges »**

Les catégories motos vestiges et motos anciennes sont ouvertes aux pilotes âgés de 18 ans et plus.

Les catégories moto evo sont ouverte aux pilotes âgés de 18 ans et plus.

Les catégories motos actuelles sont ouvertes uniquement aux pilotes âgés de 30 ans et plus.

Le classement final sera établi en tenant compte des handicaps particuliers :

→ 1 point de pénalisation par année en dessous de 40 ans

→ 1 point de bonification par année de 41 ans à 100 ans

→ 2 points de bonification par année dès 101 ans

### **Caractéristiques techniques**

#### **Motos Vestiges : Experts / Randonneurs - Pilotes dès 18 ans**

→ Moto de 1965 et avant

Bonification ou pénalisation selon l'âge du pilote, comme indiqué ci-dessus

#### **Motos Anciennes : Experts / Randonneurs - Pilotes dès 18 ans**

→ Moto après 1965, refroidissement à air (mono amortisseur et freins à disques autorisés)

Bonification ou pénalisation selon l'âge du pilote, comme indiqué ci-dessus

#### **Motos Evo : Experts / Randonneurs – Pilotes dès 18ans**

Moto minimum 30 ans Moto mono amort. / disques/refroidissement liquide. Bonification ou pénalisation selon l'âge du pilote, comme indiqué ci-dessus

#### **Motos actuelles : Experts / Randonneurs - Pilotes dès 30 ans**

→ Moto à refroidissement liquide

Bonification ou pénalisation selon l'âge du pilote, comme indiqué ci-dessus

### **Zones** Les concurrents pourront choisir à l'inscription entre :

EXPERTS : motos modernes, flèches rouges

EXPERTS : motos vestiges et anciennes, evo flèches vertes

RANDONNEURS : passage libre

**Abandon** - le pilote qui abandonne doit impérativement s'annoncer au bureau et rendre sa carte.

- aucun remboursement de la finance d'inscription n'est accordé une fois le départ pris.

**Juniors** : les jeunes entre 14 ans révolus et 18 ans peuvent participer accompagné d'un pilote régulièrement inscrit (Parrain) et aux conditions suivantes : être inscrit et rouler avec et sous l'entière responsabilité d'un Parrain représentant légal. Un seul Junior par Parrain, celui-ci peut être compétiteur. Le même numéro est attribué au Junior (fond jaune) et son Parrain (fond selon catégorie). Inscriptions sur place. Finance d'inscription 45.- pour les deux jours et CHF 25.- par jour.

La licence n'est pas nécessaire mais le permis de conduire obligatoire, sauf pour les « Juniors ».

Dans chaque catégorie, l'ordre de départ est laissé au choix des concurrents qui devront réserver leur heure de départ au bureau, lors de l'inscription. L'heure de départ devra être respectée. Les cartes de pointage seront timbrées à la sortie du parc coureur. Chaque tour (env. 15 Km) comprendra 11 zones.

→ Il est strictement interdit de sortir du parcours fléché et de rouler à contre-sens, **tout contrevenant sera disqualifié et/ou se verra retirer son autorisation de rouler.** Cette clause est valable pour les deux jours de la manifestation.

→ Sur **ordre de police**, tous les participants doivent traverser les routes à pied et se conformer aux indications du service de sécurité sous peine d'exclusion.

**Motos électriques** : acceptation et réglementation selon SwissMoto

**Génératrices** : par respect du proche voisinage et pour éviter toute nuisance supplémentaire, les génératrices ne sont pas autorisées dans le parc coureur. Il en va du maintien de notre manifestation.

**Tapis environnemental** : pour répondre aux exigences cantonales, un tapis **absorbant et étanche** est obligatoire sous les motos dans le parc coureur

**Équipement** : casque homologué obligatoire (contrôle au départ) et équipement selon règlement trial FMS

**Douches** : pas de douche à disposition mais un point d'eau pour le remplissage de jerrycane

**Déchets** : merci d'emporter vos poubelles en quittant le parc coureur

**Protêts** : les protêts seront à déposer en ligne, en remplissant le formulaire officiel que vous obtiendrez peut-être en scannant le QR code sur le site « [www.yenaencorequicycroient.con](http://www.yenaencorequicycroient.con) »

Et pour rappel :

- L'acceptation du présent règlement fait partie intégrante de la formalité d'inscription.
- Ne sont acceptés sur le parcours (interzones et zones) que les coureurs régulièrement inscrits et les membres de l'organisation. Aucun suiveur non-inscrit n'est autorisé.
- **Il est strictement interdit de rouler avant et après la manifestation**
- Il n'y a pas de zone d'échauffement
- Les petites motos et les quads (enfants et adultes) ne sont pas autorisés sur le site.
- Moto électrique style Suroon interdite sur le site

*→ Pour la continuité de notre trial, **merci** de respecter ce règlement, le fléchage, la nature et les cultures ←*

*Merci aussi de faire preuve d'égards pour le voisinage proche et nos précieux bénévoles*

#### **COMITE D'ORGANISATION :**

|                         |                   |           |                    |
|-------------------------|-------------------|-----------|--------------------|
| Président et dir.course | Dani ALLAMAN      |           |                    |
| Vice-président          | Lionel MEYER      | Bureau    | Fanny RUCHAT-MEYER |
| Trésorier               | Florian DESMEULES | Publicité | Ian et René MEYER  |
| Responsable Zones       | Waltou HOFER      | Buvette   | Franck NICOD       |
| Bénévoles               | Kayla MEYER       | Cuisine   | Noémie JAUNIN &    |
| Commissaires            | Bryan THONNEY     |           | Eddy CHERPILLOD    |

Établi en juin 2026 par le comité d'organisation.